



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2025 076

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC MELANIE JACKSON**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, souhaite proposer aux élèves adultes des classes de chant du Conservatoire communautaire, une découverte des différentes techniques de chant,

Considérant que Mélanie JACKSON, chanteuse lyrique, professeur de voix et Qi Gong au Centre de Culture Chinois « Les Temps des Corps » à Paris, et ancienne professeure de technique vocale au CRR de Paris, propose des ateliers d'éveil du corps et de la voix par le Qi Gong et la technique vocale et des master class de mise en pratique de ces techniques,,.

Considérant que les thèmes abordés lors de ces ateliers correspondent à la programmation souhaitée par la Communauté d'Agglomération pour les élèves adultes des classes de chant du Conservatoire communautaire,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec Mélanie JACKSON, domiciliée à Boulogne-Billancourt (92100), 128 rue Thiers, afin de programmer des ateliers d'éveil du corps et de la voix par le Qi Gong et la technique vocale et l'animation de master class de mise en pratique de ces techniques les samedi 1^{er} et dimanche 2 mars 2025 à destination des élèves adultes des classes de chant du Conservatoire, dans les locaux du site musique de Bruay et ce pour un montant de 1 700 € euros net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec Mélanie JACKSON, domiciliée à Boulogne-Billancourt (92100), 128 rue Thiers, afin de programmer des ateliers d'éveil du corps et de la voix par le Qi Gong et la technique vocale et l'animation de master class de mise en pratique de ces techniques les samedi 1^{er} et dimanche 2 mars 2025 à destination des élèves adultes des classes de chant du Conservatoire, dans les locaux du site musique de Bruay et ce pour un montant de 1 700 € euros net de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **20.FEV. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,


DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **21.FEV. 2025**

Et de la publication le : **21.FEV. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,


DAGBERT Julien